

Commune de Chénens



Informations communales

Budget 2021



N° 51 – Novembre 2020

Sommaire

Mot de la Syndique	4
Ordre du jour de l'Assemblée communale	5
Informations communales	15
Reconstitution du Conseil communal	15
Déchets encombrants	15
Cartes journalières CFF	15
Avis aux propriétaires de chiens	16
Repas à domicile	16
Fenêtres de Noël	16
Salle à louer.....	17
Taille des haies.....	17
Informations publicitaires	18
La Résidence St-Martin à Cottens et sa piscine.....	18
Contacts utiles	20
Fermeture du bureau – Noël	23

Mot de la Syndique

Ce printemps aura touché via le COVID-19 le monde entier avec les événements sanitaires que nous connaissons. Apparemment, cette pandémie est loin d'être terminée et a engendré passablement de changements dans nos vies quotidiennes et a touché profondément les milieux économiques.

Notre commune s'est engagée à soutenir la population la plus vulnérable et des mesures ont été prises avec l'aide de bénévoles qui ont mis de leur temps à disposition. Je les remercie encore vivement pour leur engagement. A cet égard, je souhaite une nouvelle fois remercier sincèrement tout le personnel communal pour son engagement et mes collègues du Conseil communal pour leur collaboration.

Depuis cette période COVID-19, nous avons dû adopter un autre fonctionnement ; au début par visioconférence et par la suite avec une reprise des séances en présentiel et même s'il y a eu un certain ralentissement, fort heureusement tout ne s'est pas arrêté. Plusieurs dossiers ont continué à être traités et certains projets ont pu fort heureusement suivre leur cours.

Je souhaite la bienvenue à notre nouvelle Conseillère communale Madame Anne-Fanny Cotting élue tacitement tout récemment. Je la félicite d'ores et déjà de mettre ses compétences à disposition de notre population. Par la même occasion je remercie mes collègues du Conseil communal pour la prise en charge des dicastères laissés vacants depuis le mois de juin.

2020 va se terminer avec cette Assemblée du budget et avant-dernière de cette législature 2016-2021. 2021 sera l'année des nouvelles élections, d'abord communales au printemps, suivies en automne par les élections cantonales.

Je vous souhaite d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et vous présente tous mes vœux pour l'An nouveau.

Je vous attends aussi nombreux à cette prochaine Assemblée du budget où je me réjouis de vous rencontrer.

Marianne Dey, Syndique

Ordre du jour de l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Chénens sont convoqués à l'Assemblée communale le

Jeudi 10 décembre 2020 à 20h00

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 – Pour approbation
2. Budget 2021
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Achat véhicule édilitaire – Pour approbation
 - 2.2.2. Introduction zone 30km/h – Réalisation des premières mesures
Pour approbation
 - 2.2.3. Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL)
Pour approbation
 - 2.2.4. Crédit pour mise en séparatif du quartier Route des Molleyres/Place de la gare
Pour approbation
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Approbation des budgets
3. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts – Approbation
4. Règlement du cimetière – Approbation
5. Divers

Sont invités à l'Assemblée communale tous les citoyennes et citoyens actifs qui ont leur domicile sur le territoire de la Commune de Chénens.

Selon la Loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), Art. 2a 1

Ont le droit de voter et d'élire en matière communale, s'ils sont âgés de 18 ans révolus :

- a) Les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune ;
- b) Les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Tous les documents relatifs à l'Assemblée communale peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Actualités ».

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LE DEROULEMENT DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

En raison de la crise actuelle liée au COVID-19 et afin de respecter les prescriptions sanitaires en vigueur, nous vous informons des mesures suivantes en vue de l'Assemblée communale du 10 décembre prochain :

- Une distance de 1,50m doit être maintenue entre les participants durant l'Assemblée.
- Le port du masque est obligatoire. Merci de vous munir de votre propre matériel. Si nécessaire, masques à disposition sur place.
- Désinfection obligatoire des mains. Gel hydroalcoolique disponible sur place.
- La commune installera un système de traçabilité par une liste des présences.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun pour que tout se passe au mieux.

La situation étant incertaine en ces temps, nous nous réservons le droit d'établir d'autres mesures le moment venu, en fonction des nouvelles directives cantonales et fédérales.

**VOICI COMMENT
NOUS PROTÉGER:** 

**Ici, masque
obligatoire.**



1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 3 septembre 2020 – Pour approbation

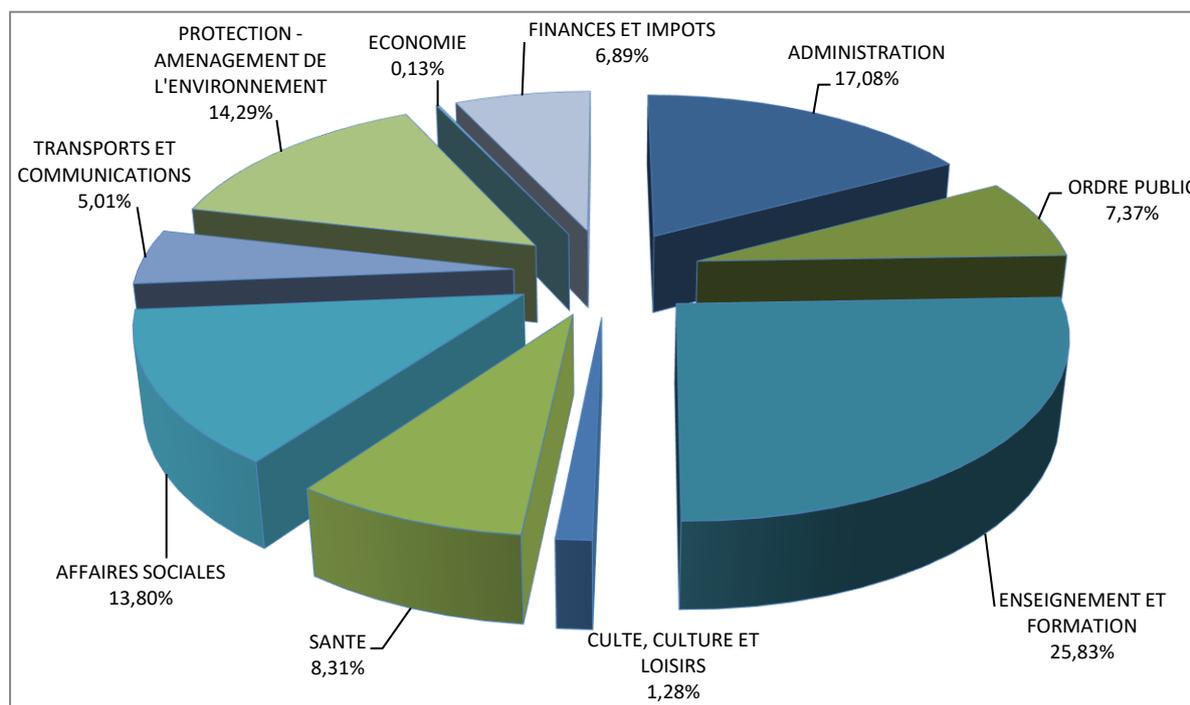
Le procès-verbal ne sera pas lu. Conformément à l'art. 13 RELCo, il peut être consulté au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch.

2. Budget 2021

2.1. Budget de fonctionnement

Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION	643'293.00	251'830.00	625'600.00	224'670.00	602'317.20	197'142.20
01 Assemblée communale, Conseil communal	91'080.00	28'200.00	91'280.00	28'200.00	90'979.25	16'470.00
02 Administration générale	552'213.00	223'630.00	534'320.00	196'470.00	511'337.95	180'672.20
1 ORDRE PUBLIC	277'785.00	238'195.00	254'762.00	216'752.00	329'426.60	285'567.75
10 Ordre public			300.00		1'915.00	
12 Justice	28'550.00		27'200.00		22'851.00	
14 Police du Feu	33'800.00	26'500.00	33'800.00	27'000.00	42'627.80	25'996.50
140 CSPI Sarine Ouest - Autigny-Chénens-Cottens-La Brillaz	211'695.00	211'695.00	189'752.00	189'752.00	259'571.25	259'571.25
16 Protection civile	1'960.00		1'900.00		1'833.60	
17 Protection de la population	1'780.00		1'810.00		627.95	
172 Protection population ORG communale	1'780.00		1'810.00		627.95	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	972'860.00	8'000.00	974'240.00	15'650.00	935'383.70	14'490.80
20 Ecole enfantine	66'600.00		67'600.00		66'551.95	
21 Cycle scolaire obligatoire	704'050.00	8'000.00	700'150.00	15'650.00	668'073.00	14'490.80
22 Ecoles spécialisées	142'560.00		146'940.00		149'235.95	
23 Formation professionnelle	11'500.00		12'000.00		9'562.85	
29 Administration scolaire	48'150.00		47'550.00		41'959.95	
3 CULTE, CULTURE ET LOISIRS	48'150.00		54'900.00		57'669.95	240.50
30 Culture	18'570.00		18'100.00		18'803.65	
34 Sport	24'850.00		33'650.00		31'572.45	240.50
35 Autres loisirs, colonie de vacances	4'730.00		3'150.00		7'293.85	
4 SANTE	313'190.00	4'000.00	310'536.00	4'000.00	304'350.85	5'314.35
40 Hôpitaux	12'770.00		13'430.00		12'320.85	
41 Homes médicalisés	209'400.00		210'840.00		212'717.85	
44 Soins ambulatoires	85'020.00		80'266.00		73'269.05	
46 Service médical des écoles	6'000.00	4'000.00	6'000.00	4'000.00	6'043.10	5'314.35
5 AFFAIRES SOCIALES	519'820.00	8'800.00	494'740.00	1'000.00	479'409.45	29'890.70
50 AVS/APG/AI/Assurances chômage	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00	999.20	999.20
54 Structure d'accueil de la petite enfance	98'370.00		99'150.00		81'903.50	330.00
55 Institutions spécialisées	220'970.00		221'160.00		220'722.95	
56 Encouragement à la constr. de logements	4'000.00		4'000.00		3'692.50	
58 Aide sociale	195'480.00	7'800.00	169'430.00		172'091.30	28'561.50
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	188'825.00	46'900.00	192'170.00	47'200.00	183'342.95	48'713.45
62 Routes communales et génie-civil	110'800.00	20'900.00	115'600.00	21'200.00	107'643.95	22'594.45
64 Chemins de Fer Fédéraux	34'625.00	26'000.00	34'450.00	26'000.00	33'713.00	25'484.00
65 Trafic régional	43'400.00		42'120.00		41'986.00	635.00
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	538'390.00	496'000.00	532'800.00	506'500.00	558'741.70	543'559.30
70 Approvisionnement en eau	211'000.00	211'000.00	215'000.00	215'000.00	266'027.10	266'027.10
71 Protection des eaux	198'000.00	198'000.00	208'500.00	208'500.00	197'602.95	197'602.95
72 Ordures ménagères	104'680.00	75'000.00	86'400.00	76'000.00	77'077.85	73'579.25
74 Cimetière	3'800.00		3'200.00		3'406.25	
78 Protection de la nature	800.00		900.00		782.30	
79 Aménagement du territoire	20'110.00	12'000.00	18'800.00	7'000.00	13'845.25	6'350.00

8	ECONOMIE	4'880.00		4'170.00		9'147.60	1'251.55
80	Agriculture	170.00		170.00		170.00	
81	Forêts	4'710.00		4'000.00		8'977.60	1'251.55
9	FINANCES ET IMPOTS	259'580.00	2'457'910.00	254'080.00	2'563'050.00	394'222.08	2'815'443.35
90	Impôts	22'600.00	2'054'350.00	22'300.00	2'190'100.00	22'074.86	2'345'485.20
93	Péréquation financière		258'390.00		261'350.00		270'849.00
94	Finances	231'980.00	145'170.00	196'780.00	111'600.00	181'350.52	99'109.15
940	Gérance de la fortune et des dettes	187'750.00	54'770.00	160'000.00	35'600.00	143'212.47	19'632.25
942	Immeubles du patrimoine financier	44'230.00	90'400.00	36'780.00	76'000.00	38'138.05	79'476.90
99	Autres postes	5'000.00		35'000.00		190'796.70	100'000.00
0	ADMINISTRATION	643'293.00	251'830.00	625'600.00	224'670.00	602'317.20	197'142.20
1	ORDRE PUBLIC	277'785.00	238'195.00	254'762.00	216'752.00	329'426.60	285'567.75
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	972'860.00	8'000.00	974'240.00	15'650.00	935'383.70	14'490.80
4	SANTE	313'190.00	4'000.00	310'536.00	4'000.00	304'350.85	5'314.35
5	AFFAIRES SOCIALES	519'820.00	8'800.00	494'740.00	1'000.00	479'409.45	29'890.70
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	188'825.00	46'900.00	192'170.00	47'200.00	183'342.95	48'713.45
7	PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	538'390.00	496'000.00	532'800.00	506'500.00	558'741.70	543'559.30
8	ECONOMIE	4'880.00		4'170.00		9'147.60	1'251.55
9	FINANCES ET IMPOTS	259'580.00	2'457'910.00	254'080.00	2'563'050.00	394'222.08	2'815'443.35
	TOTALISATION	3'766'773.00	3'511'635.00	3'697'998.00	3'578'822.00	3'854'012.08	3'941'613.95
	Résultat		255'138.00		119'176.00	87'601.87	



Compléments d'informations au sujet du budget de fonctionnement

Les budgets détaillés de fonctionnement et d'investissement sont disponibles au bureau communal dans les 10 jours précédant l'Assemblée communale, ou sur le site internet www.chenens.ch, rubrique « Actualités ». Ci-après, quelques explications y relatives, classées par chapitre comptable.

01. Administration communale

Le Conseil communal a re-analysé la situation au sein de l'administration. Les tâches nécessitant une augmentation du temps de travail en 2019 et 2020, à savoir l'introduction du programme cantonal FRIAC (application informatique permettant la saisie, le suivi et la gestion électronique des demandes de permis de construire), la réorganisation de l'archivage et la mise en place du nouveau site internet ont été accomplies par le personnel administratif. De ce fait, le Conseil communal a décidé de réduire de 30% un poste de l'administration.

En vue du renouvellement général des autorités cantonales et communales en 2021, les postes y relatifs ont été adaptés.

02. Administration générale

Notre commune a jusqu'en janvier 2022 pour mettre en place le nouveau plan comptable MCH2 prévu par le Canton. Le Conseil communal prévoit dès lors un montant de CHF 7'000.- au budget pour l'accompagnement de cette lourde démarche par une fiduciaire spécialisée.

942 Dans le même cadre, un montant de CHF 9'000.- a été prévu pour l'estimation globale du patrimoine financier de la commune.

Enfin, l'Association des communes fribourgeoises (ACF) prévoit un développement des actions et des prestations aux communes avec la création d'une équipe par l'engagement d'une chef-fe de projet et d'un-e collaborateur-trice administratif-ve. Ce développement se traduit par une évolution du budget et la cotisation annuelle pour la commune de Chénens passera désormais de CHF 800.- à CHF 2'000.-.

21. Cycle scolaire obligatoire

L'achat de 9 ordinateurs portables pour les salles de classe est prévu afin de remplacer les postes fixes devenus obsolètes. La participation de la Commune s'élève à CHF 1'000.- par portable.

Le soutien scolaire cantonal de CHF 75.- par élève était limité à 2 ans. Les communes doivent désormais assumer les frais pour les activités extrascolaires elles-mêmes. Malgré l'annulation du camp de ski 2021 suite au COVID-19, la participation de la Commune de Chénens est maintenue afin d'organiser des sorties ponctuelles.

34. Sport

Le Conseil communal a décidé d'accorder une subvention au Club de ski TooSchuss, très actif sur la commune.

54. Accueil extrascolaire

Comptes 2019 = CHF 16'034.-. Budget 2021 = CHF 21'220.- soit une augmentation de 32%.

58. Participation communale aux ressources Service social Sarine-Ouest

Notre participation au Service social est en constante augmentation, soit 20% par rapport au budget 2019. L'impact réel du COVID-19 n'est pas encore connu. Afin de conserver sa trésorerie, le Service social n'effectue pas de remboursement aux communes pour 2021.

58. Repas à domicile (Résidence Saint-Martin)

Pour donner suite à la demande de la population, le Conseil communal a mis en place un nouveau service de repas à domicile. Les repas sont refacturés aux bénéficiaires. Un achat de box isolants est prévu pour un montant de CHF 4'000.-.

70. Approvisionnement en eau

Le compte devant être équilibré, le résultat positif de CHF 128'650.- sert à l'amortissement de la dette d'adduction d'eau ou doit être attribué à la réserve pour de futurs investissements.

71. Protection des eaux

Le compte devant être équilibré, le résultat positif CHF 72'180.- sert à l'amortissement de la dette d'épuration ou doit être attribué à la réserve pour de futurs investissements.

72. Ordures ménagères

Suite à l'agrandissement de la déchetterie, le budget 2021 indique un taux de couverture d'environ 71.65% (amortissement du crédit). Couverture légale 70%.

79. PAL-Gestion de projet pour Propriétaire/Promoteur

Il s'agit d'un nouveau poste. En raison de la complexité de certains dossiers en matière de construction ou d'aménagement, il arrive parfois que le Conseil communal doive faire appel à un bureau d'urbanisme. Ces frais sont ensuite refacturés aux requérants par le compte 79.436.07. Ce compte est dès lors équilibré.

90. Impôts

Le budget 2021 englobe les effets financiers liés au COVID-19 et montre les recettes suivantes :

- Personnes physiques : CHF 1'620'000.- d'impôts sur le revenu et CHF 90'000.- d'impôts sur la fortune
- Personnes morales : CHF 24'000.- d'impôts sur le bénéfice et CHF 2'000.- d'impôts sur les fonds propres.
- Une petite compensation du canton d'un montant de CHF 10'340.- sera versée à la commune.

Gestion de la fortune et des dettes

Une augmentation de CHF 35'000.- des amortissements obligatoires a été budgétée en vue des investissements réalisés.

Péréquation financière

Le montant pour 2021 s'élève à CHF 258'400.- (CHF 265'350.- en 2020)

2.2. Budget des investissements

Désignation	Budget 2021		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION			13'600.00		710.80	
02 Administration générale			13'600.00		710.80	
1 ORDRE PUBLIC			70'000.00		150.00	
15 Militaire			70'000.00		150.00	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION					10'033.90	
29 Administration scolaire					10'033.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	291'340.00	182'745.00	241'900.00	182'745.00	43'151.70	
62 Routes communales et génie-civil	291'340.00	182'745.00	241'900.00	182'745.00	43'151.70	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2'014'340.00	375'000.00	1'599'800.00	20'000.00	564'161.15	28'466.70
70 Approvisionnement en eau	350'000.00	5'000.00	928'000.00	10'000.00	193'449.60	-761.40
71 Protection des eaux	1'582'670.00	370'000.00	333'300.00	10'000.00	75'649.15	29'228.10
72 Ordures ménagères			280'000.00		247'977.40	
74 Cimetière			25'000.00			
79 Aménagement du territoire	81'670.00		33'500.00		47'085.00	
9 FINANCES ET IMPOTS	20'000.00		250'000.00		114'120.35	
94 Finances	20'000.00		250'000.00		114'120.35	
942 Immeubles du patrimoine financier	20'000.00		250'000.00		114'120.35	
0 ADMINISTRATION			13'600.00		710.80	
1 ORDRE PUBLIC			70'000.00		150.00	
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION					10'033.90	
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	291'340.00	182'745.00	241'900.00	182'745.00	43'151.70	
7 PROTECTION - AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	2'014'340.00	375'000.00	1'599'800.00	20'000.00	564'161.15	28'466.70
9 FINANCES ET IMPOTS	20'000.00		250'000.00		114'120.35	
TOTALISATION	2'325'680.00	557'745.00	2'175'300.00	202'745.00	732'327.90	28'466.70
Résultat		1'767'935.00		1'972'555.00		703'861.20

Compléments d'informations au sujet du budget d'investissements

Objets votés		Soldes	
62.501.9	Aménagement carrefour quartier de la Gare	CHF	95'900.00
62.501.41	Crédit d'étude pour l'introduction d'une zone 30km/h	CHF	9'500.00
70.501.50	Eau/assainissement captage les Prés	CHF	350'000.00
71.501.80	Collecteur des Carroux	CHF	185'000.00
79.509.1	Cadastre géomatique	CHF	11'700.00
71.501.91	Equipement pour art. RF 945 (Ferme pédagogique)	CHF	200'000.00
942.503.3	Abri à vélos	CHF	20'000.00

Investissements prévus en 2021 (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée communale)		Charges	
62.501.90	Travaux d'aménagement mobilité douce – Route du Pontet	CHF	80'000.00
62.522.0	Participation au Canton – Traversée du centre Chénens	CHF	50'000.00
62.506.11	Achat d'un véhicule édilitaire d'occasion pour le transport des encombrants et divers travaux communaux	CHF	20'000.00
62.501.42	Zones 30 km/h – Part I – Aménagements selon projet	CHF	20'000.00
71.501.92	Assainissement Eaux usées/clairées - Rte des Molleyres	CHF	1'200'000.00
79.509.02	Révision du PAL – Part III – Enquête publique	CHF	70'000.00

2.2.1. Achat véhicule édilitaire – Pour approbation

Pour les besoins du service édilitaire de la commune, il devient nécessaire de pouvoir bénéficier d'un véhicule permettant une simplification et la rapidité de diverses tâches, tels que la surveillance du réseau d'eau, les déplacements internes et externes à la commune et le transport de matériaux lourds ou encombrants (matériaux de chantier).

Dans le but de rationaliser et d'améliorer l'efficacité de notre employé de voirie, le Conseil communal propose l'achat d'un véhicule édilitaire d'occasion.

Total de l'investissement	CHF 20'000.00
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.2.2. Introduction zone 30km/h – Réalisation des premières mesures Pour approbation

En septembre dernier, l'Assemblée communale a approuvé un crédit de CHF 9'500.- pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'introduction d'une zone 30km/h.

Cette étude étant en cours, le Conseil communal souhaite aller de l'avant rapidement et entreprendre déjà en 2021 les premières mesures. D'autres mesures pourraient intervenir par la suite et dépendront du résultat de l'étude.

Total de l'investissement	CHF 20'000.00
Amortissement	10%
Intérêts (taux de référence)	4%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.2.3. Dossier d'enquête publique du plan d'aménagement local (PAL) Pour approbation

Suite à la dépose du dossier de mise à l'enquête préalable au début de l'année 2020, le dossier devra être préparé pour la mise à l'enquête publique en tenant compte des différentes modifications et remarques émises par le canton afin de répondre aux prescriptions légales. Pour ce faire, le Conseil communal sollicite le crédit d'investissement ci-après.

Total de l'investissement	CHF 70'000.00
Amortissement	15%
Intérêts (taux de référence)	4%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.2.4. Crédit pour mise en séparatif du quartier Route des Molleyres/Place de la gare – Pour approbation

Selon le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Chénens, le quartier de la gare et celui de la route des Molleyres doivent être assainis en les raccordant au réseau d'épuration en séparatif (canalisations d'eaux claires / eaux usées).

Afin de pouvoir raccorder de nouveaux bâtiments prévus sur la parcelle Art. RF 142 et 951 en face de la déchetterie, et du projet parcelle Art. RF 989, il est indispensable d'effectuer cette mise en séparatif en 2021. En effet, la canalisation existante, déjà sous-dimensionnée sur certains tronçons, ne pourrait absorber d'autres raccordements.

Descriptif du projet :

Un contrôle caméra de la canalisation existante a démontré que sur plusieurs tronçons, des déformations (ovalisations) et des dommages ne nous permettent pas de la réutiliser pour les eaux usées. Une canalisation pour les eaux claires ainsi qu'une pour les eaux usées doivent être construites en parallèle, de la place de la gare jusque vers la déchetterie, soit un tracé d'environ 350 mètres. Afin d'assurer un écoulement en gravitaire, la topologie du terrain impose à certains endroits une profondeur de plus de 4 mètres, ce qui impose une largeur de fouilles plus importante ainsi que des mesures spéciales.

Financement :

Le montant estimatif pour l'ensemble des travaux s'élève à CHF 1'200'000.-. Selon une clé de répartition des coûts, une participation de certains utilisateurs est estimée à CHF 360'000.- Pour les raisons ci-dessus, le Conseil communal propose donc à l'Assemblée communale de voter un crédit d'assainissement d'un montant estimatif de CHF 1'200'000.

Total de l'investissement	CHF 1'200'000.00
Amortissement	4%
Intérêts (taux de référence)	4%

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter cet investissement.

2.3. Rapport de la Commission financière

2.4. Approbation des budgets

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'accepter le budget 2021.

3. Réseau santé de la Sarine – Modification des statuts – Approbation

En septembre 2019, l'Assemblée des délégués du Réseau santé de la Sarine (RSS) a approuvé une modification des statuts (l'art. 30 al. 2 litt. a), visant à augmenter la limite d'endettement pour les investissements à CHF 60'000'000.-, contre CHF 30'000'000.- actuellement.

Cette demande allait dans le sens des futurs projets prévus par le RSS :

- Reprise de la Rose d'automne (yc achat du bâtiment et du terrain)
- Rénovation et agrandissement du Home médicalisé de la Sarine (HMS) :
 - Rénovation et agrandissement des bâtiments du Service d'ambulances Sarine
 - Construction ou inclusion de surfaces administratives dans le bâtiment du HMS

Dès lors, il appartient maintenant à l'organe législatif des communes-membres du RSS d'accepter cette modification.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'accepter ces modifications.

4. Règlement du cimetière – Approbation

Les Communes d'Autigny et Chénens ont revu la mise à jour du règlement communal relatif au cimetière d'Autigny. Il a été constaté que la Commune de Chénens n'avait pas de règlement y relatif, mais uniquement une convention. En effet, jusqu'à ce jour, le règlement de la Commune d'Autigny s'appliquait par analogie à notre commune. Or, selon recommandations reçues du Service des communes, il est nécessaire que notre commune ait son propre règlement.

Dès lors, nous avons établi un règlement communal intitulé comme suit : Règlement du cimetière. Il comporte des indications quant aux buts, aux tarifs, à la convention intercommunale qui nous lie à la Commune d'Autigny ainsi qu'aux voies de droit. Les taxes fixées d'entente avec la Commune d'Autigny, sont reprises du règlement de cette dernière et sont facturées par cette même commune.

En raison du principe de territorialité et selon la convention en vigueur, il appartient à la commune sur laquelle se trouve le cimetière, soit Autigny, de régler les questions d'organisation et de police. En ce qui nous concerne, notre règlement prévoit des renvois à ces dispositions.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver ledit règlement.

5. Divers

Informations communales

Reconstitution du Conseil communal

Suite à l'élection tacite de Madame Anne-Fanny Cotting le 17.08.2020, le Conseil communal a pu se reconstituer en sa séance du 07.09.2020. Le nouvel exécutif, à nouveau au complet, se compose comme suit :

- **Marianne Dey, Syndique** : Administration générale, Aménagement du territoire, Cimetière
- **Carmen Landolt Läubli, Vice-Syndique** : Finances, Affaires sociales, Ecoles et cycle d'orientation, Culture
- **Anne-Fanny Cotting, Conseillère communale** : Nouvelles constructions, Forêts, Terres communales
- **Olivier Guyot, Conseiller communal** : Voirie, Routes communales, Pompiers et protection civile, Bâtiments communaux
- **Christian Demole, Conseiller communal** : Eau, Epuration, Déchetterie, Sports et loisirs

Déchets encombrants

Nous vous rappelons que les déchets encombrants peuvent être évacués, sur demande, par l'intermédiaire de la commune (tout objet qui pour des raisons de dimensions ne peut être introduit dans les bennes prévues à la déchetterie et qui ne peut pas être jeté dans les ordures ménagères). Pour ce faire, il vous suffit de prendre contact avec notre employé communal, Monsieur Claude Magnin, 079 705 80 08.

N'hésitez pas à consulter le Mémo Déchets qui répertorie un grand nombre d'informations relatives à la gestion des déchets.

Cartes journalières CFF

Nous rappelons que la commune de Chénens tient à disposition 2 cartes journalières Flexicard 2^{ème} classe qui peuvent être utilisées sans limite pour le prix de CHF 39.00 par jour et par carte pour la population de Chénens (CHF 44.00 pour les habitants des autres communes).

Les enfants de 6 à 16 ans, pour autant qu'ils soient accompagnés de l'un ou l'autre des parents, voyagent gratuitement. Une légitimation de famille (disponible auprès des CFF) doit simplement être présentée au contrôle. Les personnes désireuses de voyager en 1^{ère} classe peuvent obtenir au guichet de la gare un sur-classement général.

Les déplacements sur le réseau suisse desservi par les CFF et la plupart des chemins de fer privés, des cars postaux, des sociétés de navigation et des entreprises de tram et de bus sont compris dans l'abonnement.

Pour disposer de ces cartes journalières, il vous suffit de consulter les disponibilités en ligne via le lien notre site internet www.chenens.ch, page d'accueil Cartes CFF et de les commander auprès de l'administration communale. Ces abonnements ne seront ni repris ni remboursés.

Avis aux propriétaires de chiens

Lors de l'Assemblée communale du 03.09.2020, un agriculteur du village s'est prononcé en son nom et au nom de ses collègues exploitant leurs terres sur la commune. Il demandait aux propriétaires de chiens une réelle prise de conscience.

Il relevait le nombre de crottes de chiens laissées en bordure de route ou trottoirs et spécialement dans les cultures. Ces déjections sont d'une part un véritable fléau pour les paysans. En effet, une fois ingérées par les bovins, elles provoquent de graves conséquences chez ces animaux, jusqu'à des avortements prématurés. D'autre part, il est fort désagréable de se promener en bordure de forêt ou de chemin et de se retrouver à marcher sur une crotte de chiens et d'en « avoir plein les baskets ».



Dès lors, nous vous invitons à bien vouloir ramasser les déjections de votre ami à 4 pattes et de les jeter dans les poubelles prévues à cet effet ou de les ramener chez vous. Nous vous rappelons que des poubelles pour ce faire sont installées aux 4 coins du village.

Enfin, nous souhaitons vous rappeler que vous pourriez être passibles d'une amende allant jusqu'à CHF 1'000.- en cas de non-respect des directives. Évidemment, nous comptons sur le respect et le savoir-vivre de chacun afin d'éviter une telle situation.

Repas à domicile

Depuis quelques mois, la Commune de Chénens propose un service de repas à domicile, s'adressant à toute personne, aînée ou convalescente, éprouvant quelques difficultés à préparer ses repas, pour une courte ou longue période.

Ce service a été mis en place grâce à une équipe dynamique composée de coordinatrices et de bénévoles. Les repas, préparés par les cuisiniers de la Résidence St-Martin, sont facturés CHF 15.- et livrés selon un planning établi du lundi au vendredi vers 11h30.

Pour tout renseignement ou réservation, il vous suffit de téléphoner au secrétariat communal.

AVIS DE RECHERCHE

« Livreurs / Livreuses »

Si vous avez un petit peu de temps à consacrer pour une bonne cause, n'hésitez pas à rejoindre l'équipe des bénévoles des repas à domicile ! C'est une activité gratifiante, qui sera à n'en pas douter, très appréciée de nos bénéficiaires.

Pour plus d'informations, Madame Carmen Landolt Läubli, Vice-Syndique, atteignable au 079 463 49 16, se tient à votre entière disposition.

Horaire de travail : dès 11h00 jusqu'à la fin de la distribution des repas.

Merci d'avance pour votre soutien !

Fenêtres de Noël

C'est avec regret que nous vous informons que les fenêtres de Noël n'auront pas lieu cette année à Autigny. Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous l'an prochain.

Salle à louer

Nous vous rappelons qu'il est possible de louer l'abri PC pour vos fêtes de famille, réunions entre amis, etc. La salle de 105m² se situe en dessous de l'école. Elle dispose de tables et de chaises pour 60 personnes. La cuisine est équipée d'un lave-vaisselle ainsi que d'une machine à café Nespresso. La vaisselle, les couverts ainsi que les ustensiles de cuisine sont mis à disposition.

Le prix de location pour cette salle est de CHF 100.- pour les habitants de Chénens et CHF 150.- pour les non-résidents. Pour réserver cette salle ou pour des informations complémentaires, merci de bien vouloir prendre contact avec l'administration communale.



Taille des haies

Nous tenons à rappeler à la population que les haies et les arbres en bordure du domaine public doivent être taillés, conformément à la loi sur les routes, articles 94 et 95, dont voici un bref résumé :

- Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65m du bord de la chaussée le long des routes publiques.
- Elles doivent être taillées chaque année avant le 1^{er} novembre.
- Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

Un entretien régulier des haies est nécessaire pour la sécurité de tous, car en effet, des branches débordant sur la chaussée publique peuvent :

- Gêner le passage des véhicules et piétons
- Cacher des panneaux d'indication
- Empêcher le bon entretien lors du service d'hivernage (déneigement)

Nous comptons donc sur la responsabilité de chacun afin de tenir ses haies et arbres entretenus. En cas de négligence, nous nous permettrons d'écrire personnellement aux intéressés afin de les inviter à entreprendre les travaux nécessaires. En cas de non-exécution de ces derniers, nous nous réservons le droit d'effectuer les travaux par la commune, aux frais du propriétaire.



Informations publicitaires

Bibliothèque régionale d'Avry

Quand ?

Mardi - jeudi - vendredi 15h00 - 18h00
mercredi 15h00 - 19h30
samedi 09h00 - 12h00

vacances scolaires : mercredi et samedi
uniquement

Quoi ?

Plus de 24'000 documents.
8 documents pour un prêt d'un mois.
Tarifs :

- Enfant jusqu'à 16 ans gratuit
- Apprenti - étudiant : 15.00/année
- Adulte : 30.00/année
- Lecteur occasionnel : 2.00/livre/mois

COVID-19 à la bibliothèque

En raison de la situation sanitaire actuelle, la Bibliothèque régionale d'Avry **est contrainte d'annuler toutes les animations prévues jusqu'à nouvel avis**. Le service de prêt de la bibliothèque est cependant toujours ouvert selon l'horaire habituel. Profitez de votre prochaine visite pour découvrir la fantastique exposition Anne Crausaz « l'oiseau sur la branche » ! Toutes les informations nécessaires sur le site <https://bra.avry.ch/>

La bibliothèque sera fermée du 21 décembre 2020 au 4 janvier 2021. Reprise de l'horaire habituel : mardi 5 janvier 2021.

Bibliothèque régionale d'Avry, CO Sarine-Ouest, Route de Matran 24, 1754 Avry-sur-Matran
Téléphone : 026 470 21 42
Mail : biblioavry@bluewin.ch

La Résidence St-Martin à Cottens et sa piscine

Le nouveau bâtiment de la Résidence St-Martin, en plus d'une piscine et d'un fitness ouvert à toute la population, abrite désormais également le cabinet médical du Dr Rémy Boscacci et de la Dresse Célestine Murith Conus, le cabinet de physiothérapie de Mesdames Magali Mauron et Véronique Cardinaux ainsi que le cabinet dentaire de Monsieur et Madame Monteiro da Cunha Tavares. Des appartements protégés complètent le bâtiment.

La Résidence propose également des cours de natation et Aquagym pour tous niveaux et âges et invite la population à venir découvrir les lieux lors d'une séance de natation ou de fitness.



En raison de la situation sanitaire actuelle, nous vous recommandons de consulter leur site internet pour les heures d'ouverture et les nouveautés.

Téléphone : 026 477 61 12
Site internet : <http://www.ems-residence-st-martin.ch/> (onglet Archipel)

Fondation PassePartout – Recherche conductrices et de conducteurs bénévoles

Bénévolat

7 jours sur 7, 365 jours par an, de 07h00 à 11h30 et 12h45 à 22h00, 50 conductrices et conducteurs bénévoles au service des personnes à mobilité réduite. Les courses sont à réserver avec prise de rendez-vous pour le mois en cours ou le suivant. Nous assurons également les courses régulières (même jour, même heure) qui peuvent être réservées sur le mois entier.



Devenir conductrice / conducteur bénévole

Vous avez un peu de temps à donner, juste rendre ce que l'on vous a donné, envie de vivre de nouvelles expériences, jouissez d'une bonne réputation, avez moins de 70 ans lors de votre inscription et avez le permis voiture (permis B). Vous aurez le plaisir de rencontrer des personnes de tous âges et de toutes conditions physiques et sociales qui ont besoin de nous pour leurs déplacements quotidiens. Le tout dans une ambiance conviviale et amicale.

Emploi du temps

Nous sommes très sollicités en début / fin de matinée, par des usagers qui n'ont pas d'autres choix (dialyse, école).

Le samedi et dimanche, 1 seul véhicule est en service. Pour cette raison, nous favorisons les personnes en chaise roulante. Mais rien ne vous empêche de contacter notre centrale téléphonique dans le cas où des courses seraient disponibles.

Téléphone : 026 422 56 20 (lundi-vendredi de 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00)

Site internet : www.passepartout-sarine.ch/services

E-mail : contact@passepartout-sarine.ch

E-mail : resp_chauff@passepartout-sarine.ch (si intérêt pour bénévolat)

ARCOS – NOUVEAU – Présentation IPSO (insertion professionnelle de Sarine-Ouest)

IPSO est un programme d'insertion professionnelle destiné aux personnes des communes de Sarine-Ouest bénéficiant de l'aide sociale ou risquant d'arriver à l'aide sociale. Ce programme prendra la forme d'une entreprise sociale qui permettra à ses employés de reprendre un rythme de travail, de retrouver une autonomie au travail afin de pouvoir réintégrer l'économie libre.

Cette entreprise proposera des services aux communes, aux privés et aux entreprises de Sarine-Ouest, par exemple faire des transports à la déchèterie pour les personnes à mobilité réduite, nettoyage de terrasse, entretien de chemin forestier, livraison de repas à domicile, etc. Les services devraient être disponibles au 2^{ème} trimestre 2021. Un tout ménage sera adressé aux habitants de Sarine-Ouest pour



leur indiquer les services proposés ainsi que les tarifs. Les services ARCOS se réjouissent de vous rencontrer et de pouvoir vous proposer des services de proximité.

ARCOS (Association régionale à buts multiples des commune Sarine-Ouest)

Téléphone : 026 477 16 88

Site internet : www.arcos-sarine.ch

E-mail : social@arcos-sarine.ch

Contacts utiles

Personnel communal

Madame Lorane Pasquier Secrétaire communale Mail : secretariat@chenens.ch	Commune de Chénens Chemin de l'Ecole 8 1744 Chénens Tél. : 026 477 22 01 Site : www.chenens.ch <u>Heures d'ouverture</u> Lundi 13h00 - 18h00 Mercredi 07h00 - 11h00 Jeudi 13h00 - 17h00
Madame Sandrine Mettraux Secrétaire communale adjointe Mail : constructions@chenens.ch	
Madame Corinne Di Domenico Caissière communale et agence AVS Mail : compta@chenens.ch	
Monsieur Claude Magnin Employé communal – voirie Mail : claudemagnin@bluewin.ch Tél. : 079 705 80 08	
Monsieur Joseph Marro Surveillant déchetterie Tél. : 079 690 00 38	
Madame Zélia Moreira Concierge du bâtiment communal et scolaire	

Conseil communal

Madame Marianne Dey Syndique Tél. : 079 785 41 03 Mail : marianne.dey@chenens.ch	Administration générale Aménagement du territoire Cimetière
Madame Carmen Landolt Läubli Vice-syndique Tél. : 079 463 49 16 Mail : carmen.landoltlaubli@chenens.ch	Finances Affaires sociales Ecoles et CO Culture
Madame Anne-Fanny Cotting Conseillère communale Tél. : 076 322 16 67 Mail : anne-fanny.cotting@chenens.ch	Constructions Forêts Terres communales
Monsieur Olivier Guyot Conseiller communal Tél. : 079 689 44 02 Mail : olivier.guyot@chenens.ch	Voirie Routes communales Pompiers et protection civile Bâtiments communaux
Monsieur Christian Demole Conseiller communal Tél. : 079 357 60 03 Mail : christian.demole@chenens.ch	Eau Epuration Déchetterie Sports et loisirs

Déchetterie

Joseph Marro	Tél. : 079 690 00 38 <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 17h30 - 19h00 Samedi 09h00 - 11h30
---------------------	---

Agence postale

Landi Chénens Société coopérative Route de la Gare 79 1744 Chénens	Tél. : 026 477 90 00 <u>Heures d'ouverture</u> Lundi - vendredi 08h00 - 12h00 13h30 - 18h00 Samedi 08h30 - 12h00 13h30 - 16h00
---	---

Bibliothèque et ludothèque

Bibliothèque régionale d'Avry-sur-Matran <u>Heures d'ouverture</u> Mardi - Jeudi - Vendredi 15h00 - 18h00 Mercredi 15h00 - 19h30 Samedi 09h00 - 12h00	Tél. : 026 470 21 42 Mail : biblioavry@bluewin.ch www.bra.avry.ch
Ludothèque Les Schtroumpfs Neyruz <u>Heures d'ouverture</u> Mercredi 15h00 - 17h00 Samedi 09h00 - 11h00	Tél. : 079 488 10 76 Mail : ludo.neyruz@bluewin.ch

N° d'urgence

Feu 118 Commandant Florian Felder Route de la Côte 15, 1744 Chénens	Tél. : 079 446 24 07
Police 117 Poste de gendarmerie Route de Corserey 14, 1746 Prez-vers-Noréaz	Tél. : 026 305 87 55

Paroisse

Paroisse catholique Autigny-Chénens Unité pastorale de Notre-Dame de la Brillaz Secrétariat inter-paroissial, CP 74, 1753 Matran	Tél. : 026 401 00 90 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch
Conseil de Paroisse Autigny-Chénens Monsieur Michel Pasquier, Président Secrétariat : Impasse du Félon 3, 1742 Autigny	Tél. : 026 477 04 03 Mail : paroisse.autigny@bluewin.ch

Sociétés locales et divers

<p>Fanfare paroissiale La Mauritia Autigny-Chénens Monsieur Romain Berset, Président Route d'Estavayer-le-Gibloux 21, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 350 93 48 Mail : rberset92@gmail.com</p>
<p>Chœur mixte paroissial Autigny-Chénens Madame Jeannette Chardonens, Présidente Chemin Sous-Vigny 21, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 389 01 08 Mail : jeannette.chardonens@bluewin.ch</p>
<p>Football Club Chénens-Autigny Monsieur Grégoire Bays, Président Route de Chavannes 54, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 817 20 24 Mail : grbays@gmail.com</p>
<p>Réservation buvette à Autigny</p>	<p>Tél. : 078 824 08 71 Mail : buvettefcca@gmail.com</p>
<p>Amicale des sapeurs-pompiers Chénens Monsieur Freddy Defferrard, Président Route d'Autigny 41, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 079 470 44 44 Mail : freddy.d@hispeed.ch</p>
<p>Société de gym « Le Looping » Autigny Madame Marianne Clerc, Présidente Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 37 94 079 390 26 19 Mail : maclerc69@gmail.com Site : www.lelooping.ch</p>
<p>Ski-Club Tooschuss Monsieur Thierry Clerc, Président Chemin des Carroux 39, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 076 577 43 94 Mail : thclerc67@gmail.com Site : www.tooschuss.ch</p>
<p>Société de Tir Autigny-Chénens Monsieur Alexandre Schneider, Président Route de Cottens 4, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 079 152 73 89 Mail : president.tirautigny@gmail.com</p>
<p>Union des sociétés locales Autigny Monsieur Laurent Brugger, Président Route des Champs Montants 17, 1742 Autigny</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 875 38 27 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Préposé local à l'agriculture Monsieur Olivier Defferrard Route d'Autigny 40, 1744 Chénens</p>	<p>Tél. : 026 477 32 45 079 436 67 57 Mail : usladm@hotmail.com</p>
<p>Ramoneur Monsieur Eric Baechler 1747 Corserey</p>	<p>Tél. : 079 447 21 91</p>

Fermeture du bureau – Noël

Le bureau communal restera fermé du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1^{er} janvier 2021.

Nous nous réjouissons de vous retrouver dès le lundi 4 janvier 2021 au bureau communal. Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes et une heureuse année 2021 !

